Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 045-214501421-20260625-2026_0064-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT du LOIRET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bruno GUYARD, Maire.

Présents : Monsieur Bruno GUYARD, Madame Mallorie MATTON-KNOPP, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Fanny BRUYNEEL, Monsieur Pierre-Antoine FIEVET, Madame Aurore YANG, Monsieur Loïc CROCHET, Monsieur Stéphane ARNOULT, Monsieur Denis SARDON, Madame Maud DEBOUT, Madame Béatrice TRIFFAULT, Monsieur Fabien BOUCHER, Madame Stéphanie TRIFFAULT, Madame Florence BOISTARD, Madame Solène MENNECIER, Madame Raphaëlle DAOUPHARS, Madame Ludivine BOISARD, Monsieur Gaël ZICKLER, Monsieur Yannick BANSCH, Monsieur Léo BEAUCHAMP.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	27	25

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Christelle TESSIER à Mme Aurore YANG, M. Bruno GODET à Mme Ludivine BOISARD, M. Christian SIFFELET à M. Denis SARDON, M. Morgan GUERAULT à Mme Raphaëlle DAOUPHARS, M. Arnold MARAIS à M. Philippe BAUMY,

Absents excusés : Mme Nathalie INGELAERE, Madame Isabelle PERCHERON.

A été nommé secrétaire : M. Pierre-Antoine FIEVET

Date de la convocation
19 juin 2026
Date d'affichage
19 juin 2026

Objet de la délibération
7 Finances Locales
7-1 Décisions budgétaires
7-1-7.1 Budgétaire

2026-064 - Budget eau – affectation du résultat

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2026-053 du 21 mai 2026.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente l'affection du résultat pour le service eau.

L'affectation du résultat doit être au moins égal au déficit d'investissement du compte financier unique,

Il est proposé l'affectation du résultat suivant :

Solde d'exécution d'investissement N-1

Dépense D001 (besoin de financement 159 772.04 €
Recette R001 (excédent de financement)

Solde des restes à réaliser N-1

Besoin de financement 7 213.50 €
Excédent de financement

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 045-214501421-20260625-2026_0064-DE

Résultat de fonctionnement N-1

Résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -)	103 253.94 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA N-1)	628 401.04 €
Résultat à affecter	731 654.98 €

AFFECTATION

1) affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement de l'investissement y compris restes à réaliser)	166 985.54 €
2) Report en section de fonctionnement R002	564 669.44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'affectation du résultat tel qu'indiqué ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Pierre-Antoine FIEVET

Pour copie conforme,
Le Maire,
Bruno GUYARD

MAIRIE de FAY-aux-LOGES 45 (Loiret)